

## MODALITÉS ADMINISTRATIVES

### RESPECT DES PRÉALABLES DE L'ACTIVITÉ

Toute personne participante doit détenir tous les préalables de l'activité à laquelle elle est inscrite. À défaut de quoi, le Cégep lui proposera une activité alternative lorsque possible ou lui remboursera son tarif d'inscription selon les modalités prévues à la section « Remboursement » du présent document.

### TRANSFERT DE GROUPE

Pour toute demande de transfert de groupe, veuillez communiquer avec nous au : 450 357-2157 poste 2187 ou au 450 347-5301 poste 2335. Les transferts seront accordés selon les disponibilités.

Aucun transfert ne sera accepté après la troisième semaine de cours.

### INSCRIPTION EN DOUBLE

Nous vous demandons de ne pas inscrire votre enfant dans deux cours différents. Si vous ne savez pas dans quel niveau inscrire votre enfant, veuillez téléphoner au 450 357-2157 poste 2187.

### ANNULATION PAR LE CÉGEP

L'annulation d'une activité par le cégep (par exemple : le minimum requis de participant n'est pas atteint) entraîne soit un transfert dans une autre activité si possible, soit un remboursement automatique, selon les modalités prévues à la section « Remboursement » du présent document.

### INTERRUPTION DES COURS

Il arrive parfois des situations où nous sommes dans l'obligation de fermer la piscine en plein déroulement d'une activité.

- si plus de 50 % du temps d'enseignement du cours a été donné, il n'y aura pas de reprise de cours à la fin de la session;
- si moins de 50 % du temps d'enseignement du cours a été donné, le cours sera entièrement repris à la fin de la session au même horaire, lorsque la situation le permettra.

### ANNULATION ET REPRISE DE COURS

L'activité à laquelle vous êtes inscrit.e pourrait être annulée pour des raisons hors de notre contrôle (bris mécanique des système de ventilation ou chloration, tempête de neige, qualité ou température de l'eau non conforme, etc.).

Lorsque la situation le permettra, l'activité sera reprise à la fin de la session, au même horaire. Aucun remboursement ne sera alors accordé. Veuillez noter à votre agenda une semaine supplémentaire pour les reprises de cours.

### REMBOURSEMENT

Pour toute demande d'annulation et de remboursement reçue par le Cégep (jour ouvrable) avant le début de l'activité, un remboursement complet sera fait. Une fois les cours débutés, les deux frais suivants seront déduits en fonction de la date de la demande :

- le coût des cours potentiellement suivis;
- une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours restants.

Le remboursement s'effectue par la poste dans un délai de 4 à 6 semaines suivant la demande. Tout remboursement de moins de 10 \$ sera automatiquement crédité sur une prochaine inscription. Pour recevoir un chèque plutôt qu'un crédit, il faut en faire la demande par courriel à l'adresse : [communautaires@cstjean.qc.ca](mailto:communautaires@cstjean.qc.ca).

# MODALITÉS GÉNÉRALES

## PERSONNEL AQUATIQUE

Les membres de notre personnel peuvent enseigner des cours différents ainsi que des plages horaires différentes d'une session à l'autre. Nous ne pouvons donc garantir et/ou divulguer leurs noms. L'affectation du personnel se fait après la période d'inscription.

## ABSENCE

Pour un cours de groupe : Il est impossible de reprendre un cours manqué. Il n'est pas nécessaire d'aviser à l'avance de votre absence ou de celle de votre enfant.

Pour un cours privé ou semi-privé : Selon les disponibilités, possibilité de reprise si entente préalable avec la monitrice ou le moniteur

## ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Pour des raisons de sécurité et pour favoriser les apprentissages, le nombre de parents présents sur le bord de la piscine sera contrôlé ainsi :

- *Groupes Parent et enfant 1, Parent et enfant 2, Parent et enfant 3 et Préscolaire 1 : seul le parent accompagnateur allant dans l'eau est admis.*
- *Groupes Préscolaire 2, Préscolaire 3 et Nageur 1: un seul parent est admis.*
- *Groupes Préscolaire 4, Préscolaire 5 et Nageur 2 à Étoile de bronze (N10) : aucun parent n'est admis. Tous les parents peuvent assister au cours de la mezzanine.*

## DOUCHE SAVONNEUSE

Prendre une douche savonneuse juste avant d'aller dans l'eau, demeure le meilleur moyen de prévenir la propagation de virus et de nombreuses infections. Le personnel aquatique interdira l'accès à la piscine à toute personne qui ne prend pas sa douche.

**\*S'abstenir de venir à la piscine si vous avez des plaies, de la fièvre ou si vous êtes porteur d'un virus de la grippe ou autre virus.**

## VESTIAIRES

Le parent doit amener son enfant de moins de 7 ans dans le vestiaire de son sexe. Pour des raisons de pudeur et de respect, les enfants de sexe opposé (ex : petit garçon dans le vestiaire femme) doivent se changer dans une cabine de déshabillage. À cet effet, par respect pour les familles et les jeunes enfants, nous demandons à tous les adultes de rester pudiques en gardant leur maillot le plus longtemps possible et en se servant de leur serviette pour couvrir leur nudité.

Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il est très glissant.

## CHAUSSURES ET POUSETTES

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure (bottes, souliers, sandales) provenant de l'extérieur n'est tolérée dans les vestiaires. Les poussettes provenant sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine, seules les coquilles sont autorisées dans les vestiaires.

## BONNET DE BAIN

Le bonnet de bain est obligatoire pour toutes les participantes et tous les participants dans toutes les installations.

## NOURRITURE ET BOISSON

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une gourde de plastique ou de métal) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine et dans les vestiaires.

## CARNETS

Les participantes et participants ayant un carnet des sessions précédentes sont priés de l'apporter au premier cours. Les carnets des enfants absents lors du dernier cours seront disponibles dans les 3 semaines suivant le dernier cours, au complexe sportif Claude-Raymond. Après ces 3 semaines, les carnets non réclamés seront jetés au recyclage. Prenez note qu'aucun carnet ne sera envoyé par la poste.

## ENTRÉE ET STATIONNEMENT AU CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

L'entrée se fait par la porte 46. En tout temps, il est interdit de se stationner dans les parcs « P6 » Résidences (remorquage à vos frais). Les aires de stationnement pour les clients des activités aquatiques sont le P8 et P9 (en semaine avant 16h) et le P10 (en semaine après 16 h et la fin de semaine). Une vignette sera remise aux personnes inscrites à une activité ayant lieu de jour en semaine lors du premier cours. Des frais de 5 \$ seront exigés pour le remplacement d'une vignette perdue ou endommagée.

## FÊTES

Tous les cours sont maintenus lors des journées de fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi Saint, Dimanche de Pâques, Lundi de Pâques, Fête des mères, Fête des Patriotes, Fête des pères, Saint-Jean-Baptiste, Fête du Canada, fête du Travail et Action de Grâce.

## TEMPÊTE HIVERNALE

Avant de vous rendre à votre activité :

- Consultez la page d'accueil du portail MIA (inscriptions)
- Téléphonnez à l'un des numéros suivants et écoutez la messagerie vocale : 450 347-5301, poste 2335 ou 450 357-2157, poste 2187

**\*Il y aura un message spécial seulement lorsque les activités seront annulées.**

## OBJETS PERDUS

- Cégep : Remisés dans le local du personnel.
- Claude-Raymond : Remisés dans le bureau administratif.
- Marie-Rivier : Remisés dans un placard.

\*À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme communautaire.

## RENCONTRE DES PARENTS

Les parents sont invités à rencontrer la monitrice ou le moniteur de leur(s) enfants deux fois pendant la session : à la cinquième semaine lors de la rencontre de mi-session pour discuter des progrès de l'enfant et à la dixième semaine lors de la remise du carnet pour le résultat final.

Les parents sont autorisés à observer le déroulement des cours de leur(s) enfant(s). Une fois le cours commencé, il est très important que les parents n'interviennent pas auprès de leur(s) enfant(s), car cela risque de perturber le déroulement du cours et peut également nuire au cheminement de l'enfant. Ceci s'applique même si l'enfant verse quelques larmes. Nous devons laisser aux enfants et aux monitrices et moniteurs un certain temps d'adaptation. Dans certains niveaux, il est normal qu'il y ait quelques pleurs au premier cours ou que l'enfant n'écoute pas tout le temps. Il sera toujours possible d'en discuter avec la monitrice ou le moniteur après le cours.

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ET AÎNÉS DE 70 ANS ET PLUS

Le gouvernement du Canada accorde un crédit d'impôt pour la condition physique des enfants âgés de moins de 16 ans et des aînés de 70 ans et plus. Celui-ci permet aux aînés et aux parents de demander un montant maximal de 500 \$ par année. Pour vous procurer un reçu pour vos impôts, vous devez aller au <https://sctjean-csportif.omnivox.ca/> et accéder à votre fiche membre. Veuillez noter que nous n'imprimons ni n'envoyons aucun reçu par la poste.

## ESPACE OASIS ET MEZZANINE AU CÉGEP

L'espace OASIS, près de la mezzanine au Cégep, a été aménagé pour les étudiants.es. Durant les cours de natation, les enfants doivent être constamment sous la supervision d'un adulte. Il est important de ne pas déplacer le mobilier et de l'utiliser de façon adéquate. Tout bris pourrait engager des frais de remplacement.

**Nous vous remercions de votre collaboration!**